

**ARRÊTÉ relatif à la recevabilité des candidatures
aux élections électroniques des 5 et 6 novembre 2025
au conseil de la recherche (CR) de l'Université Toulouse Capitole**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu le règlement intérieur de l'université Toulouse Capitole ;
Vu la décision cadre en date du 14 février 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 15 septembre 2025 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 16 septembre 2025 portant organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils centraux (CE, CR, CEVE) de l'université Toulouse Capitole et au conseil d'administration de l'Ecole de Management de Toulouse-TSM ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 17 octobre 2025 ;
Vu l'arrêté électoral modifiant l'arrêté du 16/09/2025 portant organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils centraux (CE, CR, CEVE) de l'université Toulouse Capitole et au conseil d'administration de l'Ecole de Management de Toulouse-TSM , en date du 20 octobre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1

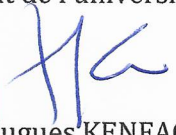
Les opérations électorales visant à élire les représentants des usagers au sein des conseils centraux (CA, CR et CEVE) de l'Université Toulouse Capitole auront lieu du mercredi 5 novembre 2025 à 9 heures au jeudi 6 novembre 2025 à 17 heures.

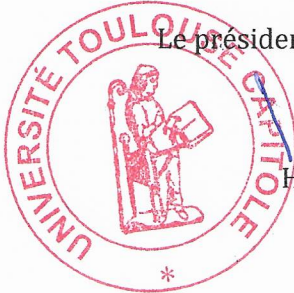
Concernant l'élection des représentants des usagers au conseil de la recherche, les listes de candidats annexées au présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24 octobre 2025

Le président de l'université,

Hugues KENFACK



LISTES DES CANDIDATS -SCRUTIN DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2025

CONSEIL DE LA RECHERCHE (CR) DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Liste : Doctorants unis pour une recherche d'avenir

1. KARAR Redouane
2. ALLOUNE Célia
3. CHILD Robin
4. DECHESNE-SELLAM Sandra
5. DELCLOUP Théo
6. VEREL Marine
7. CHAREZ RIVERA Victor
8. ROYER Sirine
9. CARDENIO Giuliano